

DATE : LE 28 MAI 2018

N° 2018-09

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : Lancement de nouveaux fonds mondiaux, de taux privilégiés pour les FPG et de l'option d'honoraires de service

Annonce

L'Empire Vie améliore sa gamme de produits de fonds de placement garanti (FPG). Ces améliorations nous permettent d'offrir à nos investisseurs davantage de possibilités de placements dans des fonds mondiaux, de récompenser nos clients fortunés à l'aide de frais moins élevés (en réinvestissant le crédit relatif aux frais de gestion) au moyen de notre programme de taux privilégiés, et de proposer une option d'honoraires de service aux clients ayant un compte de mandataire.

Lancement de nouveaux FPG mondiaux

Nous lançons nos sept (7) nouveaux fonds distincts mondiaux le 28 mai 2018 pour tous nos FPG 75/75, 75/100 et 100/100. Ces nouveaux fonds offriront aux nouveaux clients et aux clients actuels ayant un contrat de FPG davantage de choix pour diversifier la composition de leur portefeuille à l'échelle mondiale.

Nouveaux portefeuilles FPG mondiaux Emblème

- FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème
- FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème
- FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème
- FPG Portefeuille de croissance dynamique mondial Emblème

Nouveaux FPG mondiaux

- FPG mondial de répartition de l'actif
- FPG mondial de petites sociétés
- FPG stratégique d'obligations de sociétés

Lancement de taux privilégiés pour les FPG

Dès le 1^{er} juin 2018, l'Empire Vie offrira des taux privilégiés pour tous ses contrats de FPG, actuels et nouveaux. Les taux privilégiés pour les FPG génèrent automatiquement un crédit sur les frais de gestion (CFG) aux clients d'un contrat de FPG lorsque la valeur de marché des actifs admissibles de leur contrat de FPG respecte le minimum de 500 000 \$. À la fin de chaque mois, le CFG servira à acheter des unités de catégorie de fonds supplémentaires.

Faits saillants des taux privilégiés pour les FPG :

- Tous les FPG sont admissibles, à l'exception du FPG du marché monétaire;
- Le CFG est basé sur la valeur de marché selon les paliers suivants :
 - 0,25 % de 500 000 \$ à 999 999 \$
 - 0,50 % pour 1 000 000 \$ +
- Le CFG est applicable dès le premier dollar;
- Le CFG commencera à s'accumuler le 1^{er} juin 2018; nous appliquerons le premier crédit aux comptes admissibles le 29 juin 2018.
- Les comptes individuels d'un client sont automatiquement combinés;
- Les membres d'un ménage résidant à la même adresse ont la possibilité de combiner leurs comptes.

Lancement de l'option d'honoraires de service pour les FPG

L'Empire Vie ajoute une nouvelle option pour les frais d'acquisition, soit les honoraires de service (HS), aux FPG 75/75, 75/100 et 100/100. L'option d'HS est offerte uniquement au nom du mandataire pour les contrats de FPG détenus au sein d'un compte assorti de frais auprès d'un courtier en placement.

Actualisation des documents à remettre au point de vente

À compter du 28 mai 2018, les documents à remettre au point de vente pour les FPG comprendront les nouveaux FPG mondiaux, les taux privilégiés et la nouvelle option d'honoraires de service. Vous pouvez commander ces documents au www.empire.ca/fr/advisor/forms, ou les télécharger au www.empire.ca/fpg.

- Vous devez remettre les addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG (INV-943A) au moment de la vente, en plus de la brochure documentaire et dispositions du contrat de FPG (INV-943).
- Vous devez également remettre aux clients, au moment de la vente, les aperçus des fonds des FPG (INV-941) mis à jour afin d'inclure les nouveaux FPG mondiaux et l'option d'honoraires de service. Nous vous prions de détruire vos exemplaires actuels des aperçus des fonds des FPG (dont la date est le 07/17).
- Les clients actuels recevront un exemplaire des addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG avec leur relevé du 30 juin 2018.
- Nous publierons le 28 mai 2018 un avis expliquant les changements sur le site web à l'intention des consommateurs de l'Empire Vie.

Avis à l'intention des clients

Compétence

Mike Stocks, vice-président et chef du marketing

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

FOIRE AUX QUESTIONS

Que se passe-t-il?

L'Empire Vie améliore sa gamme de produits de fonds de placement garanti (FPG) au moyen de sept nouveaux fonds mondiaux, d'un programme de taux privilégiés pour les FPG et d'une option d'honoraires de service. Les nouveaux fonds et l'option d'honoraires de service sont offerts à tous les titulaires de contrats de FPG, nouveaux ou actuels, en date du lundi 28 mai 2018. Le programme de taux privilégiés pour les FPG entre en vigueur le 1^{er} juin 2018.

Ai-je besoin de nouveaux documents à remettre au point de vente?

À compter du 28 mai 2018, vous devez remettre les nouveaux documents ou les documents modifiés suivants dans le cadre de la vente d'un nouveau contrat de FPG. Vous pouvez commander ces documents au www.empire.ca/fr/advisor/forms, ou les télécharger au www.empire.ca/fpg.

- **Addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG (INV-943A-FR-05/18)** - ce document doit être remis au client avec la brochure documentaire et les dispositions de notre contrat de FPG (INV-943-FR-06/17).
- **Aperçus des fonds des FPG - (INV-941-FR-05/18)** - aperçus des fonds des FPG mis à jour afin d'inclure les nouveaux FPG et l'option d'honoraires de service.

Comment puis-je obtenir le document « Addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG » pour la brochure documentaire et dispositions de contrat de FPG que j'ai en stock?

Vous pouvez commander le nouveau document « Addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG » (INV-943A-FR-05/18) au www.empire.ca/fr/advisor/forms ou le télécharger au www.empire.ca/fpg. Tous les nouveaux clients doivent obtenir un exemplaire de ce document accompagné de la brochure documentaire et dispositions de notre contrat de FPG (INV-943-FR-06/17) à compter du lundi 28 mai 2018.

De quelle façon les clients actuels détenant un contrat de FPG seront-ils informés de ces changements?

Les clients recevront un exemplaire du document « Addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG » avec leur relevé du 30 juin 2018. Nous publierons également un avis expliquant les améliorations apportées aux FPG sur le site web à l'intention des consommateurs de l'Empire Vie.

NOUVEAUX FPG

Pour quelles raisons lancez-vous de nouveaux fonds distincts?

Les placements mondiaux présentent certains avantages, tels qu'une exposition à des secteurs sous-représentés au Canada, ainsi que la possibilité de réduire le risque au moyen d'une diversification géographique. Les nouveaux fonds mondiaux offrent aux investisseurs davantage de choix pour diversifier les placements au sein de leur contrat de FPG à l'échelle mondiale.

Les titulaires actuels de contrat de FPG peuvent-ils acheter des unités des nouveaux fonds, ou substituer d'autres unités pour celles-ci?

Oui, les nouveaux fonds sont offerts à tous les titulaires de contrat de FPG, nouveaux ou actuels, en date du lundi 28 mai 2018.

Offrez-vous les nouveaux fonds au moyen de Rapide & Complet?

Oui. Tous les nouveaux fonds sont offerts dans le cadre de nouveaux contrats ouverts au moyen du processus de placement Rapide & Complet dès le lundi 28 mai 2018.

Le produit Catégorie Plus 3.0 propose-t-il les nouveaux fonds?

Non. Seuls les contrats de FPG 75/75, 75/100 et 100/100 offrent les nouveaux FPG.

En quoi les nouveaux Portefeuilles FGP mondiaux Emblème diffèrent-ils des portefeuilles actuels?

La composition en contenu étranger des portefeuilles actuels varie de 10 % à 25 % selon le portefeuille. Les portefeuilles FPG mondiaux Emblème s'adressent aux clients qui souhaitent obtenir une plus grande exposition mondiale. Les 10 portefeuilles FPG Emblème fournissent aux clients une diversification instantanée dans différentes catégories d'actifs, une gestion tactique de l'actif, ainsi que de la transparence.

Quelle est la différence entre le nouveau FPG mondial de répartition de l'actif et le FPG de répartition de l'actif?

Le FPG mondial de répartition de l'actif investit principalement dans des actions mondiales et des titres à revenu fixe nord-américains, alors que le FPG de répartition de l'actif investit tout d'abord dans des actions canadiennes et des titres à revenu canadiens.

Quelle est la différence entre le nouveau FPG stratégique d'obligations de sociétés et le FPG d'obligations?

Le FPG stratégique d'obligations de sociétés investit dans des placements à revenu fixe de sociétés, notamment des obligations de sociétés de première qualité, des obligations à rendement élevé, des prêts à taux variable, des obligations convertibles et des actions privilégiées, alors que le FPG d'obligations investit tout d'abord dans des titres de première qualité de sociétés canadiennes et des titres à revenu fixe de gouvernements canadiens.

Pour quelle raison rouvrez-vous le Fonds mondial de petites sociétés en FPG?

Seuls nos anciens produits offraient le Fonds mondial de petites sociétés. Nous avons reçu des demandes pour que celui-ci soit offert par nos produits actuels. En le rouvrant, nous offrons à nos clients titulaires d'un contrat de FPG la possibilité de diversifier leur portefeuille en investissant dans les sociétés à faible et à moyenne capitalisation à l'échelle mondiale.

TAUX PRIVILÉGIÉS POUR LES FPG

Que sont les taux privilégiés pour les FPG?

À compter du 1^{er} juin 2018, les taux privilégiés pour les FPG offriront automatiquement un crédit sur les frais de gestion (CFG) aux clients lorsque la valeur de marché de leurs actifs de FPG admissibles respecte le minimum en vertu du programme pour les taux privilégiés. Le taux annuel du CFG est de 0,25 % pour le palier de 500 000 \$ et de 0,5 % pour le palier de 1 000 000 \$. Nous appliquons ce pourcentage à la totalité du solde et non à partir du seuil du palier. Le CFG s'applique aux comptes admissibles des clients au moyen de l'achat d'unités de catégorie de fonds supplémentaires. Les actifs détenus par un même client sont automatiquement combinés pour que ceux-ci atteignent la valeur de marché minimale.

Est-il possible de combiner des actifs admissibles détenus au sein d'un ménage afin d'obtenir les taux privilégiés pour les FPG?

Oui. Les clients peuvent combiner les actifs admissibles détenus au sein de leur FPG avec ceux des membres de leur famille - conjoint, enfant de moins de 25 ans et grands-parents résidents à la même adresse - afin d'atteindre la valeur de marché minimale requise. Tous les membres de la famille doivent remplir et signer le formulaire relatif au programme de taux privilégiés pour un ménage (INV-2070), puis le faire parvenir à l'Empire Vie à des fins de traitement.

Les FPG détenus par une société ou conjointement sont-ils admissibles aux taux privilégiés pour les FPG?

Oui, tous les comptes de FPG sont admissibles aux taux privilégiés pour les FPG. Vous pouvez ajouter un compte détenu conjointement à un ménage si l'adresse de correspondance du compte correspond à celle du ménage. Vous pouvez ajouter un compte détenu par une société à un ménage si un membre du ménage est titulaire de 50 % ou plus des droits de vote de la société.

Quels produits et fonds sont admissibles aux taux privilégiés pour les FPG?

Les contrats de FPG de l'Empire Vie 75/75, 75/100 et 100/100 sont admissibles aux taux privilégiés pour les FPG. Tous les FPG, à l'exception du FPG du marché monétaire, sont admissibles aux taux privilégiés pour les FPG. Les produits que l'Empire Vie ne vend plus (Élite, Élite XL, Catégorie, Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1) et Catégorie 3.0 **ne** sont **pas** admissibles aux taux privilégiés pour les FPG.

Comment le crédit relatif aux frais de gestion (CFG) s'applique-t-il aux taux privilégiés pour les FPG?

Le CFG s'accumule quotidiennement chaque jour où les actifs des FPG admissibles du client atteignent ou dépassent la valeur de marché minimale, individuellement ou en tant que ménage. Le CFG des taux privilégiés est ensuite alloué proportionnellement dans chaque compte par l'entremise de l'achat d'unités de catégorie de fonds supplémentaires pour les FPG à la fin de chaque mois.

Que se passe-t-il si la valeur de marché descend sous le seuil pour bénéficier des taux privilégiés pour les FPG?

Si la valeur de marché descend sous le seuil pour bénéficier des taux privilégiés, aucun CFG ne sera accumulé ce jour-là. Si la valeur de marché fluctue au-dessus et au-dessous du seuil pour bénéficier des taux privilégiés au cours d'un mois, le client accumulera un CFG les jours où la valeur de marché dépasse le seuil et n'en accumulera pas les jours où la valeur de marché est sous le seuil.

Comment les CFG sont-ils imposés?

Les clients qui détiennent un contrat de FPG enregistré ne seront pas imposés sur les CFG qu'ils reçoivent. Les crédits seront complètement imposés en tant que revenu lorsqu'ils seront retirés comme pour tout retrait d'un régime enregistré. Les CFG retirés d'un compte d'épargne libre d'impôt ne sont pas imposés.

Les CFG dans un contrat de FPG non enregistré seront imposés comme un revenu dans l'année où ils auront été reçus et seront déclarés sur le feuillet T3 du client.

Quand les CFG sont-ils payés?

Les CFG sont payés automatiquement le dernier jour ouvrable de chaque mois, après le traitement de toutes les opérations.

Comment les clients et les conseillers peuvent-ils voir les CFG?

- Les clients peuvent voir le dépôt de leurs CFG dans leurs comptes le premier jour ouvrable de chaque mois lorsqu'ils examinent leurs comptes en ligne sur le portail des investisseurs.
- Les CFG sont aussi déclarés dans les relevés semestriels et annuels des clients.
- Important : Aucun avis de confirmation d'opération imprimé pour les CFG n'est adressé aux clients.
- Les conseillers peuvent voir les CFG sur le Centre d'affaires le premier jour ouvrable du mois.
- Les conseillers qui ont accès à FundServ peuvent également voir les CFG sur leur plateforme d'administration lorsque les documents correspondant aux opérations y ont été téléversés.

Pouvez-vous me donner un exemple de la façon dont les CFG fonctionnent pour un client individuel?

Jonathan détient trois comptes de FPG 75/100 (REER, CELI et non enregistré), chacun n'ayant qu'un seul fonds (FPG de dividendes). La valeur de marché de chacun des comptes du 1^{er} au 15 septembre est la suivante :

- FPG 75/100 REER : 350 000 \$
- FPG 75/100 CELI : 50 000 \$
- FPG 75/100 non enregistré : 125 000 \$

Puisque la valeur de marché totale de tous ses comptes de FPG est de 525 000 \$, ce qui dépasse le seuil pour bénéficier des taux privilégiés, il accumule des CFG chaque jour, du 1^{er} au 15 septembre. Du 16 au 30 septembre, la valeur de marché de chacun des comptes passe aux montants suivants :

- FPG 75/100 REER : 325 000 \$
- FPG 75/100 CELI : 40 000 \$
- FPG 75/100 non enregistré : 120 000 \$

La valeur de marché totale de tous ses comptes est maintenant de 485 000 \$, soit sous le seuil pour bénéficier des taux privilégiés. Il n'accumulera donc pas de CFG pour le reste du mois.

Le dernier jour de septembre, les CFG accumulés du 1^{er} au 15 septembre serviront à l'achat d'unités de catégorie de fonds supplémentaires dans les comptes de Jonathan.

Pouvez-vous me donner un exemple de la façon dont les CFG fonctionnent pour un ménage?

Caroline détient deux comptes de FPG 75/100 (REER et CRI), chacun n'ayant qu'un seul fonds (FPG de répartition de l'actif). La valeur de marché de chacun des comptes est la suivante :

- FPG 75/100 REER : 150 000 \$
- FPG 75/100 CRI : 250 000 \$

Ses comptes de FPG détenus individuellement n'atteignent pas le seuil pour bénéficier des CFG de taux privilégiés, puisque la valeur de marché totale est seulement de 400 000 \$.

L'époux de Caroline, Michel, détient également un FPG 75/100 REER d'une valeur de marché de 175 000 \$. Leur fille, Marina, qui a 23 ans et qui habite à la même adresse, détient un FPG 75/75 CELI dont la valeur de marché est de 15 000 \$.

Caroline, Michel et Marina remplissent, signent et soumettent le formulaire INV-2070 pour rassembler leurs comptes en un ménage. Puisque la valeur de marché de leurs comptes de FPG combinés dépasse maintenant le seuil de 500 000 \$ ($150\,000\ \$ + 250\,000\ \$ + 175\,000\ \$ + 15\,000\ \$ = 590\,000\ \$$), ils commenceront à accumuler les CFG de taux privilégiés chaque jour où la valeur de marché de leur ménage dépasse le seuil.